

# Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

22 novembre 2012  
Français  
Original: anglais

## Réunion de 2012

Genève, 10-14 décembre 2012

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Adoption du programme de travail

## Programme de travail provisoire

### Présenté par le Président\*

<i>Jour</i>	<i>Matin (10 heures-13 heures)</i>	<i>Après-midi (15 heures-18 heures)</i>
Lundi 10 décembre	Formalités d'ouverture (points 1 à 4 de l'ordre du jour)	Débat général (point 5 de l'ordre du jour – suite)
	Examen du rapport de la Réunion d'experts (point 4 <i>bis</i> de l'ordre du jour)	
	Débat général (point 5 de l'ordre du jour) – y compris débat de haut niveau	Séance informelle consacrée aux déclarations d'ONG
Mardi 11 décembre	Coopération et assistance, l'accent étant mis sur le renforcement de la coopération et de l'assistance au titre de l'article X (point 6 de l'ordre du jour)	Examen des évolutions survenues dans le domaine de la science et de la technologie présentant un intérêt pour la Convention (point 7 de l'ordre du jour)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports des États parties sur l'application de l'article X, et rapports de l'Unité d'appui à l'application sur l'exploitation de la base de données pour rapprocher les demandes et les offres d'assistance</li> <li>Moyens d'affecter et de mobiliser des ressources, y compris financières, de façon à remédier aux lacunes et aux besoins en termes d'assistance et de coopération, en particulier auprès des États parties développés en faveur des États parties en développement, et auprès des organisations internationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Progrès marqués dans les technologies habilitantes, y compris les systèmes à haut débit de séquençage, de synthèse et d'analyse de l'ADN, la bio-informatique et les outils de calcul, et la biologie systémique</li> <li>Évolutions récentes de la science et de la technologie présentant un risque d'utilisation contraire aux dispositions de la Convention</li> <li>Évolutions récentes de la science et de la technologie présentant un intérêt potentiel pour la Convention, y compris</li> </ul>

\* Soumission tardive, en raison des consultations avec les États parties.

<i>Jour</i>	<i>Matin (10 heures-13 heures)</i>	<i>Après-midi (15 heures-18 heures)</i>
	<p>et régionales et d'autres parties prenantes concernées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination de la coopération avec les autres organisations internationales et régionales compétentes, et avec les autres parties prenantes en jeu</li> <li>• Difficultés et obstacles rencontrés dans le plein développement de la coopération, de l'assistance et des échanges internationaux en vue de l'application des sciences et des techniques biologiques, y compris les équipements et les matières, à des fins pacifiques, et moyens envisagés pour les surmonter</li> <li>• Renforcement des capacités, par la coopération internationale, en matière de sécurité et de sûreté biologiques, et aux fins de la détection des épidémies de maladies infectieuses ou des attaques biologiques, de l'établissement de rapports y relatifs et de la lutte contre ces épidémies ou attaques, s'agissant notamment de la préparation, de l'intervention et de la gestion et de l'atténuation des crises</li> </ul>	<p>celles qui concernent plus particulièrement la surveillance, le dépistage et l'atténuation des maladies</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évolutions se rapportant à la science et à la technologie intéressant les activités des organisations multilatérales telles que l'OMS, l'OIE, la FAO, le secrétariat de la CIPV et l'OIAC</li> <li>• Toute autre évolution de la science et de la technologie présentant un intérêt pour la Convention</li> <li>• Mesures pouvant être prises pour renforcer la gestion nationale des éventuels risques biologiques de la recherche-développement mettant en jeu des évolutions de la science et des techniques intéressant la Convention</li> <li>• Codes de conduite volontaires et autres mesures propres à encourager un comportement responsable chez les chercheurs, les universitaires et les professionnels du secteur industriel</li> <li>• Éducation et sensibilisation aux risques et avantages liés aux sciences du vivant et aux biotechnologies</li> </ul>
Mercredi 12 décembre	<p>Renforcement de l'application nationale (point 8 de l'ordre du jour)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens d'améliorer l'application à l'échelon national, le partage des pratiques optimales et des expériences, y compris l'échange volontaire de renseignements entre États parties au sujet de leur application au niveau national, application de la législation nationale, renforcement des institutions nationales et coordination entre les institutions nationales chargées des lois</li> <li>• Batterie de mesures spécifiques pour l'application intégrale et générale de la Convention, en particulier des articles III et IV</li> <li>• Coopération régionale et infrarégionale à l'application nationale de la Convention</li> </ul>	<p>Moyens de garantir une participation accrue aux mesures de confiance (point 9 de l'ordre du jour)</p>

<i>Jour</i>	<i>Matin (10 heures-13 heures)</i>	<i>Après-midi (15 heures-18 heures)</i>
Jeudi 13 décembre	10 heures-11 heures: Coopération et assistance, l'accent étant mis sur le renforcement de la coopération et de l'assistance au titre de l'article X (point 6 de l'ordre du jour)	15 heures-16 heures: Moyens de garantir une participation accrue aux mesures de confiance (point 9 de l'ordre du jour)
	11 heures-12 heures: Examen des évolutions survenues dans le domaine de la science et de la technologie présentant un intérêt pour la Convention (point 7 de l'ordre du jour)	16 heures-17 heures: Progrès accomplis sur la voie de l'universalisation de la Convention (point 10 de l'ordre du jour) <ul style="list-style-type: none"><li>• Rapports du Président et des États parties sur les activités en matière d'universalisation</li></ul>
	12 heures-13 heures: Renforcement de l'application nationale (point 8 de l'ordre du jour)	17 heures-18 heures: Rapport annuel de l'Unité d'appui à l'application (point 11 de l'ordre du jour)
Vendredi 14 décembre	Modalités d'organisation de la Réunion d'experts et de la Réunion des États parties de 2013 (point 12 de l'ordre du jour) <ul style="list-style-type: none"><li>• Nomination du Président et des Vice-Présidents pour 2013</li><li>• Dates de la Réunion d'experts et de la Réunion des États parties en 2013</li></ul>	Adoption du rapport de la réunion (point 13 de l'ordre du jour)
	Consultations informelles sur le rapport de la réunion	Clôture de la réunion (point 14 de l'ordre du jour)